Image not found or type unknown

PV de stationnement très gênant 135€

Par **anthon**, le **16/12/2018** à **17:37**

Bonjour,

Je voulais savoir, j'ai récemment signé un bail de location pour prendre mon premier appartement, j'ai 24 ans, et j'ai emménagé chez moi le 21 novembre 2018 en journée, j'étais seul pour emmenager, j'ai chargé ma voiture d'un très lourd meuble et lorsque je suis arrivé devant mon domicile qui se trouve en centre ville il n'y avait aucune places dispo j'ai donc mis mon véhicule dans la rue adjacente en warning le long d'un petit trottoir une quinzaine de minutes le temps d'y décharger mes affaires, impossible de se garer loin et de le trainer jusqu'à ma porte pour le monter au 3eme étage sans ascenseur, est ce que vous pensez que si j'arrive a prouver dans un dossier que j'étais bien en déménagement et donc en situation exceptionnelle juste à 5m de mon entrée ils vont me refuser la contestation vous pensez ? sachant que j'ai des preuves de ma récente aquisition de location et que devant mon immeuble impossible de se garer autre part... J'ai des soucis de dos et je n'ai pas réfléchis c'est vrai que ça pouvait gêner un peu mais bon je peux pas attendre toute la journée qu'une place se libère dans ce cas précis il fallait que je décharge ma voiture et que je termine mon déménagement... merci de vos réponses.

Par **LESEMAPHORE**, le **16/12/2018** à **18:38**

Bonjour
Si vous donniez le motif de l'infraction , on saurait de quoi vous voulez un avis .
Cela ecrit , vos motifs personnels pour entrer en contravention ne sont pas de nature à vous exonérer de la sanction .
Hormis la force majeure , qui n'en n'est pas une, selon vos arguties.
Seuls les fondements de vice de forme ou de fond sont pris en compte par ecrit ou témoins pour renverser la preuve du PV .

Par **LESEMAPHORE**, le **16/12/2018** à **18:41**

J'abandonne ce forum impropre a la discussion , qui m'interdit les modifications , qui double ma réponse alors que je n''ai pas terminé la rédaction .

Par **Visiteur**, le **16/12/2018** à **19:53**

Bonjour sémaphore,
Tu n'as pas "modifier mon message" ?
Si oui, lorsque tu a accedé a celui-ci, tu peux le supprimer également.

Par **LESEMAPHORE**, le **16/12/2018** à **19:59**

Bonsoir pragma
quand je clique sur modifier , j'ai un placard "

Erreur

Accès interdit

Bonjour,
Personnellement, je peux bien modifier votre message. Je suppose que vous pouvez en faire autant...
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **16/12/2018** à **22:34**

Bonjour,
Merci de bien vouloir indiquer le type de stationnement très gênant qui vous est reproché.

Par **martin14**, le **17/12/2018** à **04:39**

Bonjour,

Vos motifs de contestation n'en sont pas ...
Votre vie privée vous concerne et n'intéresse pas le Tribunal ...
Donc chance de succès faibles voire même nulles (?)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **martin14**, le **17/12/2018** à **04:41**

Bjr,

Moi aussi, comme Sémaphore, j'ai bien un bouton modifier le message mais si je clique dessus je tombe sur une fenêtre "erreur accès interdit" ...et donc, je ne peux pas modifier mon message ...

Par **Damien F**, le **17/12/2018** à **16:45**

Bonjour,

Effectivement, il y avait un problème avec l'édition de réponses. Notre service technique l'a résolu !

N'hésitez pas à nous contacter pour nous signaler les bugs que vous êtes susceptibles de rencontrer.

Cordialement,

Par **LESEMAPHORE**, le **17/12/2018** à **19:06**

Merci Damien F
j'ai poursuivi en rectifiant ma prose .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés